



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 18 septembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 05 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Mélissa Boucher	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Karine Lippert à Aymeric Robin, André Couplet à Sylvia Potier, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Eric Tounsi à Eric Warmoes, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Jean-Claude Priez	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.06.11	Modification au marché d'exploitation et entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments municipaux	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R-2194-3 relatif aux circonstances imprévues,

Vu l'article 5.8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, relatif à l'ajout ou la suppression d'installations dans le périmètre du marché,

Vu la délibération du Conseil municipal numérotée 2020.03.09 en date du 28 mai 2020, chargeant le Maire de la ville, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération numérotée 2014-6-7 en date du 12 juin 2014 autorisant le Maire à signer le marché d'exploitation et entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire avec la société Missenard Quint,

Vu la délibération numérotée 2017-1-3 en date du 08 février 2017 autorisant le Maire à signer un avenant en moins-value pour modification des sites dans le périmètre du marché,

Considérant le montant de la présente modification de 394 707,53€ HT pour les 7 années restantes, soit un taux d'augmentation de 7,57%,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance du 20 septembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision de la commission d' appel d'offres

AUTORISE le Maire à signer la modification du marché

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

